

**PROCES VERBAL**  
**DES DÉCISIONS ET DES DEBATS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
qui s'est tenu le mardi 26 mai 2020 à 18h30  
à la Salle des Fêtes de Saint Nicolas de Port

- I. ELECTION DU MAIRE
- II. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
- III. ELECTION DES ADJOINTS
- IV. LECTURE ET DISTRIBUTION DE LA CHARTE DE L'ELU
- V. DELIBERATIONS

- 20200526\_01 : Création et désignation des membres de la commission « Cohésion sociale, politique de l'habitat et accessibilité »
- 20200526\_02 : Création et désignation des membres de la commission « Finances, ressources humaines, administration générale et informatique »
- 20200526\_03 : Création et désignation des membres de la commission « Proximité et mobilités »
- 20200526\_04 : Création et désignation des membres de la commission « Urbanisme, travaux, réseaux et jumelage »
- 20200526\_05 : Création et désignation des membres de la commission « Vie économique, marché, vie associative, communication, démocratie participative et tourisme »
- 20200526\_06 : : Création et désignation des membres de la commission « Famille, jeunesse et manifestations »
- 20200526\_07 : Création et désignation des membres de la commission « Environnement, valorisation du patrimoine et cimetière »
- 20200526\_08 : Création d'une prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Luc BINSINGER, Maire et dans le respect des règles d'hygiène et des gestes barrières appropriées à la lutte contre l'épidémie de COVID19.

**Etaient présents :**

M. Luc BINSINGER, Mme Michèle ALBRECHT, Mme Camille BENNI, Mme Lorane BIZE, Mme Isabelle BORDEAUX, Mme Angélique BUISSON, M. Cyril CHERRIER, M. Patrice CORNU, Mme Céline DEL SORDO, Mme Hélène DENIS, M. Jérémy DEZAIRE, Mme Francine ENGEL-SCHENATO, Mme Lucy GEORGES, M. Emmanuel HERTZ, Mme Verka JACOMINO, Mme Corinne JANIN, M. Patrick LAUGEL, M. Didier LAURENT, Mme Jacqueline LELIEVRE, M. Nicolas NOEL, M. Nicolas NURDIN, Mme Patricia OBRIOT, Mme Ophélie PILET, M. Joël THOMAS, M. Daniel VERNIER, M. Vincent VILLAUME, M. Raymond ZEKPA, M. Théo THIBAUT

**Avait donné pouvoir :**

M. Sébastien NANTZ à M. Joël THOMAS

**Personnel administratif présent :**

Mme Anne-Laure DISPOT - Mme Nadège ROBARDET

**Personnel administratif absent :**

Mme Isabelle LOKIEC

Monsieur BINSINGER ouvre la séance d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020.

Monsieur BINSINGER : « Mes chers collègues, 18h30, il est l'heure d'ouvrir cette séance de Conseil Municipal. Je déclare ouverte cette séance d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020.

Je vous souhaite la bienvenue en tant que Maire sortant et souhaite vous dire également évidemment que nous sommes dans une particularité exceptionnelle, à moins qu'on ait encore d'autres particularismes à vivre dans des séances d'installation de Conseil. C'est la raison pour laquelle nous nous réunissons exceptionnellement en cette salle des fêtes, que nous en avons bien évidemment informé Monsieur le Préfet, respectant ainsi l'ensemble ou le plus grand nombre possible de mesures sanitaires liées au covid-19 et à la crise sanitaire qui nous environne depuis de très nombreuses semaines.

C'est la raison pour laquelle nous sommes, ici, salle des fêtes, c'est aussi la raison pour laquelle nous avons respecté le plus scrupuleusement possible d'abord la distanciation sociale, chaque élu bénéficiant de 4m<sup>2</sup>, évidemment du gel hydro-alcoolique est à l'entrée de la salle, le port du masque n'est pas obligatoire, il est au bon vouloir des uns et des autres et nous avons 3 possibilités pour cette séance de Conseil Municipal. C'est d'en décider le huis clos absolu, c'est d'en décider l'inaccessibilité au public mais faisant le choix de la transmission et puis de pouvoir également l'ouvrir au public mais sous un format sécuritaire bien sûr avec les dispositions et avec un nombre de personnes limité.

Nous avons choisi cette 3<sup>ème</sup> option en lien avec l'équipe d'adjoints qui a assuré avec moi cette transition. Par respect de la transparence, je n'ai jamais trop été fan du format « huis clos » d'autant que nous sommes dans une séance d'installation d'un Conseil Municipal et que l'on devait pouvoir assurer une parfaite lisibilité, une parfaite transparence.

Je suis plutôt adepte des réseaux sociaux ou de la vidéo, la communication actuelle et je remercie les services pour leur effort de théâtralisation maximum, pour être dans une salle des fêtes malgré tout et non pas dans un format un peu trop particulier, un peu trop froid, un format qui ne voulait rien dire. Pour autant imaginer une retransmission ou fixer sur celui qui parle ou fixer de très loin histoire d'avoir tout le monde et du coup n'avoir

personne, nous avons opté pour ce format qui permet au public sans tambour, sans trompette, sans avoir fait une importante communication de laisser le loisir à celles et ceux qui souhaitaient assister à cette installation.

Vous en avez eu écho, les modalités ont été un peu modifiées. Habituellement, nous avons, chaque élu a un seul pouvoir, une seule procuration, il est permis pour cette séance de pouvoir en accueillir 2 éventuellement. Il y a également un stylo personnel déposé sur votre table.

Ces petits mots de bienvenue et d'accueil étant dit, l'ordre du jour vous ayant été transmis, je vous propose de faire l'appel des Conseillers Municipaux nouvellement élus selon l'ordre alphabétique. »

Monsieur BINSINGER procède ensuite à l'appel nominatif des membres nouvellement élus et les installe dans leurs nouvelles fonctions.

Il passe la présidence à Madame Jacqueline LELIEVRE, doyenne d'âge.

Mme LELIEVRE : « Bonsoir, bienvenue à toutes et à tous ainsi qu'au public ici présent. Ravie d'être parmi vous. Etant la doyenne de cette assemblée, j'ai l'honneur et le plaisir de présider l'élection du Maire, comme quoi le privilège de l'âge a parfois certains avantages...je vous assure pas tant que ça ! D'ailleurs j'ai remarqué une certaine jalousie chez mes collègues (je plaisante bien sûr !). Bon passons aux choses sérieuses. Nous devons désigner un secrétaire »

Madame Jacqueline LELIEVRE propose de nommer Céline DEL SORDO, secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation de Céline DEL SORDO au poste de secrétaire de séance.

## I ELECTION DU MAIRE

Madame Jacqueline LELIEVRE propose de procéder à l'élection du Maire.

Le bureau de vote doit être constitué. Madame Jacqueline LELIEVRE propose de nommer Madame Michèle ALBRECHT et Monsieur Patrick LAUGEL assesseurs et Madame Céline DEL SORDO secrétaire.

Les propositions sont approuvées par le Conseil Municipal.

Elle appelle ensuite les candidatures.

Pour le groupe Vivre + Innover + Valoriser : Monsieur Luc BINSINGER

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le vote a lieu au scrutin secret à la majorité absolue conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LELIEVRE appelle les élus à tour de rôle, les invite à prendre un bulletin de vote, à se rendre dans l'isoloir puis à déposer leur bulletin dans l'urne.

Les membres du bureau procèdent au dépouillement.

Mme LELIEVRE proclame les résultats.

Monsieur Luc BINSINGER est élu Maire à la majorité absolue avec 28 voix.

Monsieur BINSINGER reprend la Présidence et prononce un discours d'investiture.

Monsieur BINSINGER : « Merci Jacqueline, très bien c'est un exercice auquel il faut se plier.

Merci à vous tous de cette confiance, je vivais non pas passivement ces moments, on va dire que je les savourais car cela reste des moments privilégiés, importants, riches évidemment en émotion, riches en fierté, riches en responsabilités. Je mesure pleinement la chance qu'est la mienne de pouvoir, depuis bientôt 20 ans, présider aux destinées de cette commune, cette commune que j'aime, cette commune que vous aimez.

J'aurais tellement aimé, non pas que Jacqueline Lelièvre me passe l'écharpe tricolore, distanciation oblige, mais pouvoir vous saluer, pouvoir vous embrasser. Nos accolades nous manquent, nos échanges riches en symboles, en fraternité, en sincérité nous manquent cruellement depuis ces nombreuses semaines.

Pour autant, je mesure aussi que la vraie chaleur n'est pas que gestuelle, elle est aussi dans les cœurs, elle est aussi par la pensée et la pleine confiance. La quasi pleine confiance que vous m'accordez ce soir témoigne bien sûr de l'amitié qui nous lie mais aussi de la confiance pour travailler ensemble pour une ville qui n'est pas comme les autres, c'est le message que j'adresse à chaque séance de nouveaux Portois, chaque année et au début septembre.

Chaque Maire peut sans doute tenir ce propos mais Saint Nicolas de Port a quand même cette petite touche particulière, au moins sur le Grand Est, pour être différente des autres communes.

Merci, évidemment, d'abord, à mes collègues du Conseil Municipal, du Conseil Municipal passé parce que l'on a vécu un sacré mandat riche en réalisations, riche en événements positifs et je suis persuadé qu'on a posé de véritables jalons pour inscrire St Nicolas de Port dans l'avenir, pour faire en sorte que les Portois puissent vivre le mieux possible dans notre citée et puissent aussi s'inscrire pleinement dans une société qui bouge vite, qui va très vite, qui nous surprend, qui nous perturbe assez souvent. C'est important de pouvoir donner les outils à nos concitoyens pour faire en sorte que l'on puisse avancer dans le temps avec le maximum de sérénité, de sourire et d'amour possibles.

Merci aussi à ceux qui m'ont déjà accompagné depuis 2, 3 mandats bientôt 4. Un salue et un coucou tout particulier à Verka, Isabelle, Daniel et Patrick. Les quatre qui m'accompagnaient depuis 2001 mine de rien, le temps passe vite et pour qui à la fois la fidélité, à la fois l'enthousiasme, à la fois le travail n'ont jamais manqué.

Merci évidemment aux collaborateurs, les plus proches collaborateurs mais je voudrais aussi associer l'ensemble des services car un Conseil Municipal ce n'est pas simplement un Maire, une équipe municipale mais aussi des hommes et des femmes pour qui la notion de service

public est chevillée au corps et j'ai d'autant plus de facilités à le dire que je viens du privé et que la critique peut être facile, très souvent injuste sur les fonctionnaires.

Je crois que nous avons en France des fonctionnaires, que ce soient des fonctionnaires d'Etat, des fonctionnaires hospitaliers et l'actualité le démontre, des fonctionnaires territoriaux, des hommes et des femmes dévoués, désintéressés et qui œuvrent aux côtés des élus, quel que soit leur passage, alors pas de chance à St Nicolas ils ne passent pas trop souvent, qui peuvent marquer aussi de leur empreinte l'accueil, l'orientation de nos concitoyens mais aussi accompagner l'ensemble des différents projets et qui peuvent ici ou là jaloner la vie municipale.

Merci évidemment à ceux qui m'accompagnent plus intimement, ma famille en tout premier lieu sans qui les heures, les contraintes, les bougonnements, les agacements et l'extrême nervosité rejaillit plus souvent qu'à leur tour.

Et puis merci aussi et surtout aux Portois qu'ils soient acteurs économiques, acteurs associatifs, acteurs pédagogiques ou tout simplement spectateurs, commentateurs ! Ils contribuent aussi efficacement à faire en sorte que notre travail au quotidien puisse être bonifié, puisse être amendé, puisse être rendu meilleur y compris par la critique même si elle n'est pas toujours agréable à entendre. Cela nous permet de nous bonifier, d'avancer, en tout cas de nous élever.

Je crois qu'au-delà du score réalisé à ces municipales après l'élection à 53% en 2001, après une élection au 1<sup>er</sup> tour à 57% en 2008, après une élection au premier tour à 66% en 2014, on atteint là un score autour de 89% que je n'atteindrai plus jamais dans une élection et pas seulement à St Nicolas de Port. Ce qui est assez rare, d'abord par le résultat mais ce qui est rare aussi à l'issue de 3 mandats. Preuve en est que la déclaration d'amour qui est celle d'un homme avec une équipe municipale vers sa population est entendue et que le travail, qu'il ne soit pas toujours apprécié, parce qu'on n'est pas toujours dans la vérité absolue, peut être très largement récompensé.

C'est théoriquement ce que j'aurais pu vous dire le 21 mars, séance d'installation normale, classique à l'issue d'un premier tour du 15 mars dont on sentait un certain nombre de fébrilités, ou on sentait un grand nombre d'interrogations mais où on était très, très, mais très loin d'imaginer les semaines qui pouvaient nous attendre. Ces semaines-là ont été particulièrement vécues mais je suis ravi de vous trouver toutes et tous en parfaite santé même avec des aléas qu'un grand nombre ont pu connaître ici ou là et pas seulement à St Nicolas de Port. Je tiens aussi à saluer toutes celles et tous ceux qui ont accompagné ces 2 mois pour être au chevet de la ville, pour être au chevet de celles et ceux qui pouvaient donner des signes de fragilité et pour faire en sorte en tout cas que la ville, avec nos missions de service public, ne puisse pas s'arrêter, puisse être bonifiée avec une veille toute particulière pour les séniors, avec une veille toute particulière pour celles et ceux qui sont les plus fragiles ou les plus marginaux parmi nous. Bref, j'ai eu la sensation que St Nicolas de Port avait traversé sans embuche particulière ces semaines particulièrement difficiles, dures, éprouvantes avec un grand nombre d'interrogations et que nous avons su franchir les différentes étapes. J'en veux pour preuve l'étape qui a permis aux enfants scolarisés, dont les parents le souhaitaient, de retourner à l'école dans de très, très bonnes conditions. On a pu voir ici ou là des images un peu tristounettes d'enfants, plus ils étaient petits en maternelle et évidemment plus c'était triste, dans des conditions où il fallait parer au plus pressé, où il fallait aménager ou masquer, sans jeu de mots, certains décors de ce qui façonne la classe, de ce qui façonne une cour de récréation. Nous avons tenu, avec l'ensemble des services, à ce que les enfants accueillis, et ils sont aujourd'hui près de 40%, puissent l'être dans les meilleures conditions possibles. Evidemment en respectant les règles d'usage

mais en veillant à ce qu'il y ait toujours des jeux pour les maternels même si la compensation en heures pour nettoyer à chaque passage évidemment est à inscrire au chapitre des heures supplémentaires, y compris sur du temps scolaire. En tout cas, à travers ces exemples, à travers la restauration scolaire, à travers le périscolaire que nous avons souhaité maintenir pour accueillir celles et ceux qui ont repris leur activité mi-mai, faire en sorte que cet accueil puisse se passer le mieux possible. Et puis enfin, il y a aussi l'accueil en mairie, l'accueil des services, qui malgré tout, malgré une conduite parfaite de nos missions de service public sur ces 2 mois, ont souffert de présence, ont souffert, on ne peut pas dire de réactivité mais de fluidité parce qu'il n'y avait pas la notion de présentiel évidemment au cœur de l'actualité. Il a fallu travailler d'arrache pieds pour faire en sorte que le protocole de reprise d'activités puisse être mis en place, réalisé, pour faire en sorte que les agents puissent revenir, et j'y reviendrai un peu plus tard au cours de cette séance, dans les meilleures conditions exercer leurs missions au pluriel auprès de nos concitoyens.

Je ne vais pas vous brosser évidemment le travail qui nous attend parce que vous me connaissez, je mets toujours beaucoup de sourires, beaucoup de chaleur, beaucoup de convivialité mais la notion de travail ne me quitte jamais. Il est important de pouvoir nous donner ce cap où nous ouvrons une nouvelle mandature avec des projets importants, des projets qui ont déjà débuté, des projets qui vont débuter, des projets qui débuteront plus tard. On a largement de quoi occuper nos jours, nos soirées et une partie de nos week-ends pour faire en sorte que St Nicolas puisse continuer à être présente au Sud Meurthe et Mosellan, que St Nicolas de Port puisse être encore au cœur de l'actualité, pour en faire en sorte justement que les Portoïse se sentent fiers d'être dans cette petite bourgade de 8000 habitants riche de sa légende. Je ne vais pas vous faire la liste à la Prévert car vous connaissez par cœur, j'en suis convaincu le cahier des charges qui est le nôtre, vous savez toutes et tous les importants enjeux qui s'ouvrent.

Je voudrais simplement signaler des éléments clés qui vont façonner la mandature et qui vont aussi façonner la ville de demain. Je veux bien entendu d'abord parler de la fibre et on a pu se rendre compte à quel point les nouvelles technologies, les échanges à distance étaient précieux et allaient le devenir d'avantages sur une période comme on vient de traverser. Dommage, en tout cas moi j'en souffre tout particulièrement, je pense que nous allons déshumaniser toute une batterie de pans de notre société et ce sera à nous d'y veiller par une bienveillance particulière, par une veille vis-à-vis de toutes celles et tous ceux qui sont en fragilité, qui peuvent connaître des moments de fracture, des moments de marginalité et faire en sorte aussi que celles et ceux qui sont dans le dynamisme, la créativité évidemment puissent pouvoir échanger, puissent pouvoir imaginer et puissent pouvoir créer.

Nous allons être au cœur d'un mandat autour du patrimoine. Alors, une grande partie de nos actions sont déjà lancées à travers les 2 monuments phares : je veux parler de la Basilique, avec l'accessibilité, la sécurisation des tours, les travaux vont reprendre. Je veux aussi, bien entendu, parler de l'important chantier, près de 2 millions d'euros, du Musée Français de la Brasserie avec la réhabilitation de la tour de brassage. Et puis au-delà de cette valorisation du patrimoine, cela figure en point clé, retravailler autour de l'habitat, de l'hyper centre, autour de la Basilique où nous avons modestement commencé ces derniers mois, où il va falloir amplifier ces travaux pour que notre centre historique, dans sa diversité, dans son aspect pittoresque, dans sa dimension historique, puisse être un lieu privilégié, un lieu respecté et un lieu où il fasse bon vivre.

Et puis le 3<sup>ème</sup> triptyque après la fibre, nouvelle technologie, après la valorisation du patrimoine, c'est le développement durable avec un projet phare qui va nous entraîner, non

pas jusqu'au bout de la nuit, mais jusqu'à la fin de cette mandature au moins, c'est bien entendu le projet autour de l'arboretum. Il a été mis en sommeil volontairement, juste avant le temps électoral, et nous allons reprendre le sujet d'une façon transversale, c'est ce qui est formidable avec ce dossier, pour impliquer le plus grand nombre possible d'élus, de services, de nos concitoyens, de la vie associative et faire de ce projet un véritable poumon de respiration dont on peut aussi s'imaginer, en sortant d'une période comme nous venons de vivre, à quel point ces espaces verts, ces espaces ludiques, ces espaces de promenades, ces espaces naturels peuvent nous être précieux. Je crois que sans imaginer ce que nous allons vivre avec cette crise sanitaire, nous étions sur ce dossier au cœur de l'actualité.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire ce soir, c'est évidemment un moment particulier de repartir avec vous, de se dire que la responsabilité est grande mais je vous l'ai dit il y a de l'émotion, il y a de la fierté mais il y a aussi et surtout de la responsabilité.

Vive St Nicolas de Port ! Vive notre belle République ! »

## II DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur BINSINGER propose de déterminer le nombre d'adjoints. Il propose le nombre de sept.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation de sept adjoints.

## III ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur BINSINGER propose ensuite de procéder à l'élection des sept adjoints au scrutin de liste. Il propose une interruption de séance de 10 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Monsieur BINSINGER déclare avoir reçu le dépôt d'une liste de candidats conduite par Monsieur Daniel VERNIER et également composée de Madame Francine ENGEL-SCHENATO, Monsieur Patrick LAUGEL, Madame Isabelle BORDEAUX, Monsieur Joël THOMAS, Madame Céline DEL SORDO, Monsieur Patrice CORNU.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le vote a lieu dans les mêmes conditions que précédemment au scrutin de liste.

Monsieur BINSINGER proclame les résultats.

La liste conduite par Monsieur VERNIER composée de Madame Francine ENGEL-SCHENATO, Monsieur Patrick LAUGEL, Madame Isabelle BORDEAUX, Monsieur Joël THOMAS, Madame Céline DEL SORDO, Monsieur Patrice CORNU est élue à la majorité absolue avec 29 voix.

Le procès-verbal est établi (annexe 1).

## IV CHARTE DES ELUS

Monsieur BINSINGER fait lecture de la charte des élus locaux et fait procéder à sa distribution.

## V DELIBERATIONS

**20200526\_01 : Création et désignation des membres de la commission « Cohésion sociale, politique de l'habitat et accessibilité »**

Monsieur BINSINGER propose la délibération suivante :

*Le Maire informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et suivants, il y a lieu de procéder à la création des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.*

*Le nombre de membres est fixé à 12 maximum dont un représentant du groupe minoritaire.*

*Il est proposé la création de la commission « Cohésion sociale, politique de l'habitat et accessibilité ».*

*Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020,*

*Se sont portés candidats à la commission « Cohésion sociale, politique de l'habitat et accessibilité » : M. Daniel VERNIER, Mme Patricia OBRIOT, Mme Jacqueline LELIEVRE, Mme Michèle ALBRECHT, M. Vincent VILLAUME, Mme Ophélie PILET, M. Didier LAURENT, Mme Corinne JANIN, M. Joël THOMAS*

Monsieur BINSINGER s'enquiert de remarques.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

*- accepte la désignation de ces candidats*

**20200526\_02 : Création et désignation des membres de la commission « Finances, ressources humaines, administration générale et informatique »**

Monsieur BINSINGER propose la délibération suivante :

*Le Maire informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et suivants, il y a lieu de procéder à la création des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.*

*Le nombre de membres est fixé à 12 maximum dont un représentant du groupe minoritaire.*

*Il est proposé la création de la commission « Finances, ressources humaines, administration générale et informatique »*

*Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020,*

Se sont portés candidats à la commission « Finances, ressources humaines, administration générale et informatique » : Mme Francine ENGEL-SCHENATO, Mme Jacqueline LELIEVRE, Mme Lucy GEORGES, M. Nicolas NURDIN, Mme Isabelle BORDEAUX, M. Daniel VERNIER, M. Raymond ZEKPA, Mme Angélique BUISSON, M. Cyril CHERRIER, M. Sébastien NANTZ

Monsieur BINSINGER s'enquiert de remarques.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

*- accepte la désignation de ces candidats*

**20200526\_03 : Création et désignation des membres de la commission « Proximité et mobilités »**

Monsieur BINSINGER propose la délibération suivante :

*Le Maire informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et suivants, il y a lieu de procéder à la création des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.*

*Le nombre de membres est fixé à 12 maximum dont un représentant du groupe minoritaire.*

*Il est proposé la création de la commission « Proximité et mobilités ».*

*Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020,*

*Se sont portés candidats à la commission « Proximité et mobilités » : M. Patrick LAUGEL, M. Cyril CHERRIER, M. Jérémie DEZAIRE, M. Vincent VILLAUME, Mme Michèle ALBRECHT, Mme Céline DEL SORDO, M. Joël THOMAS, Mme Jacqueline LELIEVRE, Mme Verka JACOMINO,*

Monsieur BINSINGER s'enquiert de remarques.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

*- accepte la désignation de ces candidats*

**20200526\_04 : Création et désignation des membres de la commission « Urbanisme, travaux, réseaux et jumelage »**

Monsieur BINSINGER propose la délibération suivante :

*Le Maire informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et suivants, il y a lieu de procéder à la création des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.*

*Le nombre de membres est fixé à 12 maximum dont un représentant du groupe minoritaire.*

*Il est proposé la création de la commission « Urbanisme, travaux, réseaux et jumelage »*

*Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020,*

*Se sont portés candidats à la commission « Urbanisme, travaux, réseaux et jumelage » : Mme Isabelle BORDEAUX, M. Raymond ZEKPA, M. Nicolas NURDIN, Mme Lucy GEORGES, Mme Jacqueline LELIEVRE, M. Patrick LAUGEL, M. Jérémy DEZAIRE, M. Emmanuel HERTZ, Mme Camille BENNI, Mme Patricia OBRIOT, Mme Verka JACOMINO,*

Monsieur BINSINGER s'enquiert de remarques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- accepte la désignation de ces candidats**

**20200526\_05 : Création et désignation des membres de la commission « Vie économique, marché, vie associative, communication, démocratie participative et tourisme »**

Monsieur BINSINGER propose la délibération suivante :

*Le Maire informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et suivants, il y a lieu de procéder à la création des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.*

*Le nombre de membres est fixé à 12 maximum dont un représentant du groupe minoritaire.*

*Il est proposé la création de la commission « Vie économique, marché, vie associative, communication, démocratie participative et tourisme »*

*Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020,*

*Se sont portés candidats à la commission « Vie économique, marché, vie associative, communication, démocratie participative et tourisme » : Monsieur Joël THOMAS, Mme Lucy GEORGES, Mme Angélique BUISSON, M. Sébastien NANTZ, M. Patrice CORNU, Mme Corinne JANIN, Mme Ophélie PILET, Mme Patricia OBRIOT, Mme Héléne DENIS, M. Nicolas NOEL*

Monsieur BINSINGER s'enquiert de remarques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- accepte la désignation de ces candidats**

**20200526\_06 : Création et désignation des membres de la commission « Famille, jeunesse et manifestations »**

Monsieur BINSINGER propose la délibération suivante :

*Le Maire informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et suivants, il y a lieu de procéder à la création des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.*

*Le nombre de membres est fixé à 12 maximum dont un représentant du groupe minoritaire.*

*Il est proposé la création de la commission « Famille, jeunesse et manifestations »*

*Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020,*

*Se sont portés candidats à la commission « Famille, jeunesse et manifestations » : Mme Céline DEL SORDO, M. Nicolas NOEL, Mme Angélique BUISSON, Mme Héléne DENIS, Mme Isabelle BORDEAUX, M. Emmanuel HERTZ, Mme Michèle ALBRECHT, Mme Patricia OBRIOT, Mme Lorane BIZE, M. Patrick LAUGEL, M. Théo THIBAUT*

Monsieur BINSINGER s'enquiert de remarques.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

*- accepte la proposition*

**20200526\_07 : Création et désignation des membres de la commission « Environnement, valorisation du patrimoine et cimetière »**

Monsieur BINSINGER propose la délibération suivante :

*Le Maire informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et suivants, il y a lieu de procéder à la création des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.*

*Le nombre de membres est fixé à 12 maximum dont un représentant du groupe minoritaire.*

*Il est proposé la création de la commission « Environnement, valorisation du patrimoine et cimetière »*

*Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020,*

*Se sont portés candidats à la commission « Environnement, valorisation du patrimoine et cimetière » : M. Patrice CORNU, M. Didier LAURENT, Mme Héléne DENIS, Mme Francine ENGEL-SCHENATO, Mme Céline DEL SORDO, Mme Lorane BIZE, Mme Camille BENNI, M. Emmanuel HERTZ, M. Nicolas NOEL, Mme Michèle ALBRECHT, M. Théo THIBAUT*

Monsieur BINSINGER s'enquiert de remarques.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

*- accepte la désignation de ces candidats*

**20200526\_08 : Création d'une prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19 »**

Monsieur BINSINGER propose la délibération suivante :

*Monsieur le Maire indique que le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 prévoit que certains agents de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale particulièrement mobilisés et ayant dû faire face à un surcroît de travail significatif durant le confinement peuvent bénéficier d'une prime exceptionnelle.*

*La municipalité souhaite s'inscrire dans cette démarche au sein de la collectivité, selon les modalités exposées ci-dessous :*

*Deux niveaux ont été retenus :*

- *Les agents réquisitionnés et tout particulièrement exposés aux risques : Prime de 1 000 euros bruts (proratisée en fonction du temps de travail) versée en une seule fois sur la paie du mois de juin 2020*
- *Les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire et qui ont su se rendre disponibles au-delà de leurs missions habituelles : Prime de 500 euros bruts versée en une seule fois sur la paie du mois de juin 2020*

*Cette prime sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.*

*VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*

*VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 fixant l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,*

*VU le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,*

*Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents en raison du contexte d'état d'urgence sanitaire,*

*Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Ville de St Nicolas de Port,*

*Il est proposé au conseil municipal :*

- *d'accepter la création d'une prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19*
- *d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent concerné au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.*

*Monsieur BINSINGER s'enquiert de remarques.*

*Monsieur THIBAUT : « Est-ce qu'on a une idée du coût total ? »*

*Monsieur BINSINGER : « Du montant total ? Oui bien sûr, 18 000 euros »*

*Monsieur THIBAUT : « Très bien, je n'ai pas d'autres questions. »*

*Monsieur BINSINGER : « D'autres interrogations ? »*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- *accepte la proposition*

Monsieur BINSINGER : « Je vous remercie, c'était le dernier point à l'ordre du jour. Notre Conseil Municipal est installé, la municipalité également, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et on se retrouve très prochainement pour travailler. J'invite les nouveaux élus à récupérer leur badge d'accès à l'Hôtel de Ville et leur clé de casier auprès de Julie PIERSON. Il y a 11 élus concernés. Merci Julie. »

Monsieur BINSINGER clôt la séance.

Clôture de la séance à 19h50

Luc BINSINGER  
Maire

La parole est donnée au public.



